

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 40

Date de convocation et d'affichage :

6 décembre 2024

Numéro :

D20241212_295

Objet :

Accord de principe de la Communauté de Communes de la Dombes sur le pacte territorial France Rénov'

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	certifié exécutoire		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLIER	Approbation par le projet : 16/10/2024		C. MANCINI
	Rachel	RIONET	Publication : 16/12/2024	x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu les codes de l'Energie, de la Construction et de l'habitat,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 19-243 du 09/12/2019 actant le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique Dombes Rénov'+,
Vu la délibération 21-115 du 22/04/2021 actant l'entrée au capital de la SPL ALEC AIN pour l'animation de Dombes Rénov'+,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) du 13/03/2024 instituant le « Pacte Territorial France Rénov' »,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) du 9/10/2024 portant adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « Pacte Territorial France Rénov' »,
Vu la délibération du conseil d'administration de la SPL ALEC AIN du 21/10/2024,

Considérant les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial et la compétence Politique Locale de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Dombes,

La Communauté de Communes de la Dombes finance depuis 2020 le service Dombes Rénov' au titre de la compétence Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH, introduit par la Loi BROTTE du 15 avril 2013). Ce service public propose informations, conseils et accompagnements pour favoriser la sobriété énergétique de l'habitat par la rénovation énergétique du parc de logements privés, un des objectifs du PCAET. Ce service est porté localement de façon mutualisée par ALEC AIN (association devenue Société Publique Locale en 2021) pour le compte de 13 EPCI du département de l'Ain. Seule Grand Bourg Agglomération assure ce service en régie directe à ce jour.

A compter du 1er janvier 2025, l'ensemble des espaces conseils tels que Dombes Rénov' seront intégrés au dispositif France Rénov', piloté à l'échelle nationale par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah). Le SPPEH, qui deviendra Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), s'ouvrira également à d'autres champs que la rénovation énergétique, en particulier l'adaptation au vieillissement et au handicap ou la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé. Le SPRH devra également s'adresser à l'ensemble des publics : propriétaires bailleurs ou occupants, syndicats de copropriété, locataires.

Pour mettre en œuvre cette évolution sur le plan administratif et financier, un Pacte Territorial, nouvelle forme contractualisation, doit être engagé sur chaque territoire. Piloté et financé à 50% par l'Anah, ce Pacte Territorial vise à donner un cadre à l'ensemble des politiques locales en matière d'habitat.

Sans rentrer dans le détail d'une mécanique complexe, la formule qui permettrait de simplifier, d'optimiser et de sécuriser les flux financiers en provenance de l'Anah, tout en conservant l'idée d'une mutualisation à l'échelle départementale, serait celle dans laquelle le Département de l'Ain, délégataire des aides à la pierre, serait l'ensemblier au travers de 2 pactes territoriaux (1 pacte pour les 13 EPCI qui ont externalisé le service vers la SPL ALEC AIN et 1 pacte pour GBA). Dans notre contexte, le Pacte Territorial serait cosigné par l'ANAH, le Département de l'Ain, la SPL ALEC AIN, et conserverait toute la souplesse nécessaire pour adapter le cadre aux spécificités des 13 EPCI concernés par ce Pacte (OPAH, PIG etc ...).

Le calendrier de cette réforme et les derniers arbitrages étant arrivés tardivement, le projet de Pacte Territorial est actuellement en phase de consolidation. Sous réserves de confirmation, il semblerait que les cofinancements soient proches de leur niveau actuel, laissant présager un niveau de participation à peu près stable de la collectivité, à volume d'activité constant. Un projet de Pacte et sa maquette financière seront soumis pour approbation début 2025, sur la base des prises de positions qui auront été remontées d'ici-là par les EPCI.

Pour permettre au dossier d'avancer convenablement, il convient aujourd'hui que chaque EPCI se prononce sur sa volonté de s'associer ou non au Pacte Territorial porté par le Département de l'Ain et SPL ALEC AIN. Cette délibération de principe est requise pour assurer la continuité de service et de financements jusqu'à ce que le Pacte soit adopté, courant 1^{er} semestre 2025.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver l'intention d'engagement d'un Pacte Territorial « France Rénov' »,
- De désigner le Département de l'Ain et la SPL ALEC AIN comme signataire du Pacte territorial « France Rénov' » pour le compte de la Communauté de Communes de la Dombes,
- De confirmer que la SPL ALEC AIN poursuivra sa mission d'Espace conseil France Rénov' pour le compte de Dombes Rénov', au 1er janvier 2025,

- De s'engager à délibérer au plus tard le 31 mars 2025 sur le Pacte territorial « France Rénov' »,
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 36 pour, 4 contre et 9 abstentions :

- **D'approuver** l'intention d'engagement d'un Pacte Territorial « France Rénov' »,
- **De désigner** le Département de l'Ain et la SPL ALEC AIN comme signataire du Pacte territorial « France Rénov' » pour le compte de la Communauté de Communes de la Dombes,
- **De confirmer** que la SPL ALEC AIN poursuivra sa mission d'Espace conseil France Rénov' pour le compte de Dombes Rénov'+, au 1er janvier 2025,
- **De s'engager** à délibérer au plus tard le 31 mars 2025 sur le Pacte territorial « France Rénov' »,
- **D'autoriser** la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

